



Directives pour les élections pendant la COVID-19

Les élections publiques en personne présentent des risques supplémentaires de transmission de la COVID-19 par rapport à d'autres modes de scrutin en personne. Cependant, avec le personnel, le lieu et l'équipement appropriés, il est possible d'organiser une élection en toute sécurité tout en respectant les exigences actuelles en matière d'espacement sécuritaire et les mesures de prévention des infections.

Les mesures énumérées ci-dessous doivent être utilisées en combinaison pour fournir une approche de protection à plusieurs niveaux.

Exigences d'espacement

La taille et le plan d'ensemble de la salle doivent être adaptés de façon à :

- Permettre au personnel, aux bénévoles et aux électeurs de maintenir un espace sûr de deux (2) mètres les uns des autres à tout moment;
- Prévoir une signalisation au sol et sur les murs pour rappeler à chacun de rester à deux (2) mètres de distance. Le flux de circulation pourrait être indiqué à l'aide de flèches au sol, et les salles pourraient avoir des limites de capacité affichées à l'extérieur;
- Prévoir une entrée et une sortie séparées pour faciliter la circulation;
- Les observateurs doivent être limités à certaines zones, et des renseignements spécifiques à ce sujet doivent être disponibles pour les observateurs présents;
- Envisager la possibilité d'installer les bureaux de vote à l'extérieur, sous un abri (si le temps le permet), afin de réduire le risque de propagation de la COVID-19. Toutefois, les exigences en matière de distanciation physique (2 mètres) doivent toujours s'appliquer dans un environnement extérieur.

Mesures de prévention des infections

Les mesures de prévention des infections peuvent inclure, mais sans s'y limiter, les mesures suivantes :

- Fournir l'accès à des installations pour se laver les mains et placer des distributeurs de désinfectant pour les mains à des endroits bien visibles dans tout le site;



- Offrir des fournitures supplémentaires pour l'hygiène respiratoire, comme des mouchoirs en papier et des récipients à déchets doublés;
- Nettoyer fréquemment les surfaces très touchées comme les ordinateurs, les bureaux, les toilettes, les instruments d'écriture, les zones de places assises, les poignées de porte, les interrupteurs et les comptoirs;
- Planifier les heures de nettoyage lorsqu'un bureau de vote privé est nécessaire ou avoir du personnel disponible en réserve qui peut nettoyer à chaque fois entre deux votes d'électeurs;
- Avoir un outil de dépistage à l'entrée où le personnel et les électeurs peuvent effectuer une autoévaluation à l'arrivée pour s'assurer que les personnes qui ont de la toux, de la fièvre, un essoufflement ou qui ne se sentent pas bien, qui ont voyagé à l'extérieur du Nunavut au cours des 14 derniers jours ou qui ont été en contact avec une personne infectée par la COVID-19 au cours des 14 derniers jours n'entrent pas;
- Si possible, proposer un autre mode de scrutin, comme le vote par correspondance ou en ligne, afin de réduire le nombre de personnes présentes dans les bureaux de vote;
- S'assurer que le personnel porte un masque et encourage les autres à en mettre un aussi;
- Encourager les citoyens malades à rester chez eux et à utiliser un autre mode de scrutin.

Plan de fonctionnement

Bien qu'il ne soit pas nécessaire d'établir un plan de fonctionnement pour l'élection, il peut être utile d'en remplir un pour s'assurer que vous avez pensé à tous les aspects de la planification de l'événement en toute sécurité.

Informations supplémentaires :

Le lien suivant fournit d'autres ressources qui peuvent être utiles pour planifier et mener une élection en toute sécurité. Veuillez à vérifier fréquemment les ordres de santé publique en vigueur avant l'événement pour vous assurer que toutes les restrictions sont respectées :



ᑲᑯᑎᑯᑯ ᓄᓂᓄᓄ ᓄᓂᓄᓄ ᓄᓂᓄᓄ ᓄᓂᓄᓄ
Building *Nunavut* Together
Nunavut iuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

<https://gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus>